



INFOS BRÈVES



ASSOCIATION DES MAIRES, ADJOINTS, ■ ■
PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE LA MAYENNE

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'AMF, PLEINEMENT MOBILISÉE À VOS CÔTÉS EN 2018



Les chantiers qui s'annoncent en 2018 sont nombreux et l'AMF 53 sera à vos côtés pour défendre les intérêts des communes et des intercommunalités auprès des pouvoirs publics, et promouvoir une République décentralisée.

Les chantiers communs à l'État et aux collectivités sont connus de tous. Il s'agit de réparer les fractures de nos territoires, de lutter contre le déclassement de la « France périphérique » et le sentiment d'abandon d'une partie de la population. Cette politique ambitieuse d'aménagement du territoire concerne de nombreux secteurs : ruralité et politique de la ville, revitalisation des centres villes et commerce, téléphonie mobile.

Autant de défis que la création, annoncée par le gouvernement, d'une Agence nationale de cohésion des territoires pourrait contribuer à relever dès lors qu'elle soutiendrait l'action des élus locaux.

L'État doit aussi assouplir le cadre d'intervention de nos collectivités (allègement des normes, modernisation de la gestion de la fonction publique territoriale, assouplissement des transferts de compétences...). Et, comme la Cour des comptes l'y a récemment invité, il doit remettre à plat l'articulation de ses propres compétences avec celles des collectivités, et adapter son organisation territoriale.

Plus fondamentalement, il convient de redonner du sens à la place des collectivités dans le pays. Faut-il se résigner à la transformation de ces dernières en agences dont les moyens, les procédures et les politiques sont très étroitement contrôlés par l'État ?

Nous ne le pensons pas et nous voulons créer une rupture avec les décennies passées pour oser une plus

grande liberté des collectivités qui sera à terme plus efficace, plus efficiente et plus économe.

«Les communes nouvelles» une terminologie bientôt en voie de disparition ? Vous rappelez-vous des NTIC ? Le «N» de ce sigle a très vite disparu pour laisser place aux «technologies de l'information et de la communication» ou technologies innovantes. En sera-t-il de même dans quelques années des «communes nouvelles» ?

La question se profile au fil de l'actualité territoriale : les communes «nouvelles» ne seront-elles pas tout simplement les communes de demain... et dans l'affirmative, quelle place tiendra notre département dans cette dynamique nationale enclenchée ?

Principe moteur : démarche libre et volontaire des élus. L'argent public rare et la montée en puissance de la coopération intercommunale ne sont sans doute pas étrangers à cette nouvelle dynamique.

On pense bien sûr ici aux petites communes rurales qui s'interrogent parfois sur leur pérennité, mais au-delà ce sont aussi des communes urbaines cherchant à renforcer leur positionnement départemental, ou encore de maires souhaitant mieux faire entendre leur voix au sein d'une grande communauté. Pour ceux qui le voudront, l'AMF 53 se propose d'être à leurs côtés : en relayant les initiatives du réseau national, en proposant - si vous le souhaitez - une réunion d'information.

Il revient aux 254 communes mayennaises de décider du maillage communal à l'horizon de la Mayenne... il est aujourd'hui entre vos mains !

Bien cordialement,

Alain DILIS,
Président AMF 53

CNI : LE PRÉSIDENT DE L'AMF 53 INTERPELLE LE PRÉFET

Le 16 novembre dernier, l'AMF 53 a constitué un groupe de travail sur les « **CNI- Passeports biométriques - Cartes grises - Permis de conduire** », piloté par Joël BALANDRAUD, Maire d'Evron et membre du Conseil d'administration de l'AMF 53.

Une vingtaine de communes étaient représentées, dotées ou pas de dispositif de recueil. Ainsi, élus et agents ont pu exprimer leurs préoccupations (de services à la population, techniques, de ressources humaines, de coûts, d'organisation...) et interrogations face à cette réforme mise en place depuis le 1^{er} mars 2017.

M. DILIS et M. BALANDRAUD ont saisi par courrier M. le Préfet, lui demandant une audience dans les meilleurs délais : il est indispensable que les communes, soucieuses de maintenir la proximité avec leurs administrés, puissent échanger en réseau sur ce sujet et porter ensemble leurs interrogations et préoccupations, face à l'Etat.

*Courrier au Préfet
Compte-rendu*

1^{ER} COMITÉ DIRECTEUR DE L'AMF : APRÈS SON RENOUVELLEMENT AU 100^{ÈME} CONGRÈS DES MAIRES

Ce jeudi 25 janvier 2018, Alain DILIS - Président de l'AMF 53, et François ZOCCHETTO - Maire de Laval et nouveau membre du Comité Directeur se sont rendus à l'AMF. Après les traditionnels vœux et dans un auditorium au complet, les élus sont venus en nombre pour débattre, parfois à chaud, sur de nombreux sujets d'actualité de ce début d'année.

Il est nécessaire, comme l'a indiqué François Baroin, que « ***l'AMF soit vigilante mais constructive et force de propositions face aux nombreux chantiers et réformes engagés touchant directement les collectivités.*** »

Préserver le « service public local universel »

Retour sur les points abordés et qui vont mériter dans les prochaines semaines, une attention toute particulière de l'AMF pour répondre aux demandes et besoins de ses adhérents. Sur fond de réforme constitutionnelle et fiscale à venir, de nouveau, la place prépondérante et singulière de la commune dans le paysage institutionnel a été rappelée avec vigueur.

Les élus ont rappelé que seule la commune représente le « service public local universel » auquel il ne faudrait pas porter atteinte.

2014-2017: LE MORAL MITIGÉ DES MAIRES À MI-MANDAT

À trois ans de la fin de leur mandat, les élus interrogés par Maires de France dressent un premier bilan de leurs actions. Toujours motivés, parfois en colère, ils font le point sur leurs projets et témoignent de leurs difficultés au quotidien.

Article de Maires de France - janvier 2018

ALAIN DILIS REÇU PAR CHRISTELLE MORANCAIS - PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

Le 22 janvier dernier, dans le cadre d'une réunion de la FRAMEL (Fédération Régionale des Associations des Maires des Pays de la Loire) Alain DILIS s'est entretenu avec Christelle MORANCAIS, Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire récemment élue et a évoqué plusieurs sujets : l'économie et l'emploi en Pays de la Loire, l'apprentissage, l'agriculture, les transports, les aides régionales...



A signaler : *les nouvelles coordonnées de l'antenne Régionale en Mayenne*

Garantir des ressources pérennes aux collectivités

Concernant la prochaine réforme fiscale, l'AMF demande notamment que soit poursuivie la révision des valeurs locatives et que soit trouvées de nouvelles ressources fiscales propres au profit des collectivités qui garantissent leur autonomie.

De nouvelles mesures prises sans réelle concertation

Au niveau local, en effet, certaines mesures annoncées par le gouvernement ainsi que l'exercice de nouvelles compétences au 1^{er} janvier 2018 donnent aux élus inquiétudes et difficultés de mise en oeuvre. Dernière mesure en date, et qui fait déjà largement débat tant chez les élus que chez les citoyens, la baisse de la vitesse maximale sur les routes secondaires de 80 km/h. Outre la question du coût, beaucoup d'élus s'inquiètent de cette mesure nouvelle nationale, dont l'expérimentation n'aurait pas été suffisante avant le déploiement généralisé au 1^{er} juillet prochain et touchant au plus près les territoires ruraux.

RÉFORME DE LA FISCALITÉ LOCALE :

LES DIFFÉRENTES PISTES ÉTUDIÉES PAR LA MISSION RICHARD-BUR

La mission Richard-Bur vient de remettre aux associations d'élus une note de problématique sur cette refonte. Aménager les impositions existantes, attribuer une fraction des impôts nationaux ou recourir partiellement aux dotations de l'Etat sont les scénarios qu'elle semble privilégier.

Afin de simplifier et rendre « plus lisible » le paysage fiscal local, elle considère que la suppression de la taxe d'habitation doit être l'occasion d'une « remise à plat des dégrèvements et exonérations afin d'en réduire le nombre et l'ampleur » mais aussi de « réduire l'émiettement de la fiscalité locale par un réexamen des petites taxes » et de « s'interroger sur l'opportunité d'une spécialisation de la fiscalité locale ».

Ainsi, après avoir publié ses premières recommandations sur le pacte financier au mois de novembre, le groupe d'experts a ciblé plusieurs types de ressources susceptibles de remplacer la taxe d'habitation pour le bloc communal et en a exclu d'emblée deux autres. Celui-ci évacue d'office l'idée de créer une nouvelle imposition, tout comme le gouvernement, ou d'intensifier les impositions locales existantes (Ifer, Tascom, TFCE, taxe de séjour, Teom...). Ces deux scénarios paraissent « difficilement conciliables avec l'objectif d'allègement de la fiscalité pesant sur les ménages, en particulier les plus modestes, poursuivi au travers de la suppression de la taxe d'habitation ».

La mission a ainsi étudié trois ressources envisageables pour réformer la fiscalité locale. Si elle envisage de recourir de manière limitée aux dotations de l'Etat, y recourir « exclusivement » pour combler le manque à gagner des collectivités locales est « incompatible avec le ratio plancher d'autonomie financière du bloc communal qui est de 60,8 % ». Selon la mission, « seule une partie (environ 9 milliards d'euros) des 21,9 milliards d'euros de la taxe d'habitation pourrait être re-budgétisée sans contrevirer à la loi organique de 2004 ». Sans compter que la probabilité pour laquelle les collectivités acceptent cette piste est « faible voire nulle » puisqu'elles veulent

disposer d'une « autonomie financière et fiscale ».

Deuxième scénario, l'attribution de fraction d'impôts nationaux, qu'il s'agisse de fiscalité directe ou indirecte (TVA, CSG, TICPE, impôt sur le revenu...). Si cette solution permet un « rendement garanti surtout en cas de transfert d'une fraction de TVA ou de CSG », comme le soulignent les experts, et qu'elle a un « fort » effet péréquateur pour les collectivités, en revanche, elle coupe les liens avec les contribuables et le territoire (les bases n'étant plus localisées). La mission émet également un « doute » sur la « possibilité d'affecter une fraction de CSG à un autre objet que le financement de la protection sociale pour des raisons juridiques et d'équilibre du financement de la protection sociale ».

Enfin, les membres de la mission envisagent la réallocation ou l'aménagement d'impositions existantes. Plus précisément, ils étudient, par exemple, « la descente de la TFPB des départements vers le bloc communal » ou « le fléchage vers les communes concernées de la part du produit de l'impôt sur le revenu acquittée par les propriétaires bailleurs au titre des loyers versés par les locataires ».

Ce scénario aurait l'avantage de localiser les bases et de préserver l'autonomie financière des collectivités, même si la mission s'interroge sur « l'impact de la réaffectation d'impositions locales existantes sur les catégories de collectivités concernées », notamment sur les départements en cas de modification de leurs ressources fiscales.

Par ailleurs, la mission estime que la poursuite de la révision des valeurs locatives est incontournable, rejoignant ainsi les positions de l'ensemble des associations du bloc communal.

En conclusion, la mission propose que ses réflexions « soient mises en débat non seulement dans le cadre de la conférence nationale des territoires (CNT) mais également dans la discussion publique en ouvrant un portail dédié, destiné à recueillir les contributions des citoyens et des experts ».

NOUVELLES PUBLICATIONS

- Loi de Finances pour 2018 : les principales dispositions concernant le bloc communal [Note de l'AMF](#)
- Imposition des indemnités de fonction des élus locaux [NOTE DE L'AMF](#) et [Guide du Statut de l'élu](#)
- Fonction Publique territoriale : ce qui a changé au 1^{er} janvier 2018. [Note de l'AMF](#)
- Rapport annuel au Parlement relatif à la CVAE 2017 [Note de l'AMF](#)
- Guide «L'élu local et l'assainissement non-collectif» [GUIDE](#)

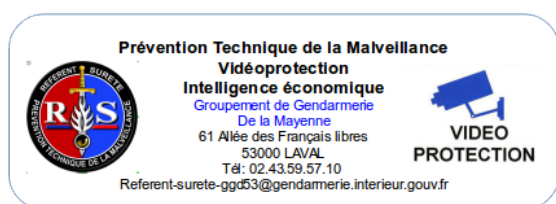
LA GENDARMERIE DE LA MAYENNE LANCE L'APPLICATION «STOP CAMBRIOLAGES»

Ce dispositif, créé en 2013, a été présenté par ses concepteurs comme étant «particulièrement innovant et inédit en France pour aider les particuliers et les commerçants à se prémunir contre les cambriolages». Lors de son lancement en octobre 2017, la Mayenne a directement bénéficié de la version 2.0 de l'application, qui intègre des conseils de prévention et la diffusion d'alertes immédiates.

« Stop Cambriolages » - Une application gratuite et innovante qui alerte la population en temps réel.

Le groupement de gendarmerie de la Mayenne propose, depuis le 2 octobre 2017 cette application, téléchargeable sur smartphone, permettant :

- d'informer les usagers, entrepreneurs et commerçants en leur apportant des conseils pratiques pour se prémunir contre les cambriolages.
- soutenir les victimes de cambriolages en leur rappelant la conduite à tenir en cas de cambriolages ;
- faciliter l'inscription à l'« Opération Tranquillité Vacances »
- guider les utilisateurs dans la recherche d'une brigade.
- Diffuser d'alertes immédiates afin de prévenir les utilisateurs de phénomènes délictueux en cours.



Dossier de presse - Gendarmerie

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2018, LES RÉSEAUX CAP EMPLOI ET SAMETH NE FONT PLUS QU'UN

Depuis le 1^{er} janvier 2018, une mission unique d'accompagnement vers l'emploi et de maintien dans l'emploi est proposée en Mayenne pour les personnes dont le handicap impacte fortement leur parcours professionnel.

Dans un contexte économique qui rend le marché du travail plus sélectif, l'article 101 de la loi du 8 août 2016 pose les principes suivants : le regroupement des missions d'insertion et de maintien pour **simplifier les dispositifs d'accompagnement des personnes handicapées les plus fragiles, sécuriser leurs parcours et favoriser les transitions professionnelles.**

Suite à une consultation lancée par l'Etat, l'Agefiph, le Fipfhp et Pôle emploi, **Mayenne compétences emploi (MCE) – l'association gestionnaire du Cap emploi 53, a été retenue comme nouvel Organisme de placement spécialisé (OPS)**, pour la période 2018-2022.

Pour mettre en place ses **missions reconnues d'intérêt économique général (SIEG)**, l'association Mayenne compétences emploi a formalisé **un partenariat avec le service de Santé au travail en Mayenne (SATM)** pour les missions relatives au maintien dans l'emploi. Les services proposés s'appuient sur une logique d'adaptation aux besoins identifiés et **une expertise en matière de compensation du handicap.**

Afin de simplifier et rendre plus lisible le service rendu, **un accueil unique est mis en place** depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les personnes en situation de handicap (demandeurs d'emploi, salariés, agents de la fonction publique, indépendants), les employeurs du secteur privé et public et les partenaires, peuvent s'adresser à l'accueil de Mayenne Compétences Emploi au **02 43 56 66 63** ou **accueil@capemploi53.com**. Vos interlocuteurs habituels restent également à votre disposition.

Un nouveau logo et une nouvelle identité graphique seront élaborés dans les prochains mois, pour rendre visible l'élargissement des missions des organismes de placement spécialisés.

Flyer national de l'OPS



Des professionnels au service de l'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap en Mayenne

